

Conditions juridiques générales de la visite d'achat

La visite d'achat a pour but d'évaluer l'état de santé du cheval au jour de l'examen ainsi que les facteurs de risque éventuels. L'appréciation des éléments de risque pour l'utilisation envisagée est d'ordre statistique. Le vétérinaire ne prend pas de décision d'achat ou non à la place de l'acheteur. Cette visite ne fait également pas l'objet de conflit d'intérêt.

Mon appréciation des éléments de risque pour l'usage escompté en est la suivante :

- Présence d'éléments de risque jugé faible/courant pour l'usage escompté, dont la gestion pourrait nécessiter parfois des soins et/ou une ferrure adaptée, dans la mesure où les besoins physiologiques du cheval sont respectés (alimentation adaptée, ferrure régulière avec départ de pied antérieur situé sous la pointe de la phalange 3, entraînement progressif comprenant un temps d'échauffement et de récupération...).
- Présence d'éléments de risque jugé modéré pour l'usage escompté, dont la gestion pourrait nécessiter souvent des soins et/ou une ferrure adaptée, dans la mesure où les besoins physiologiques du cheval sont respectés (alimentation adaptée, ferrure régulière avec départ de pied antérieur situé sous la pointe de la phalange 3, entraînement progressif comprenant un temps d'échauffement et de récupération...).
- Présence d'éléments de risque jugé sévère pour l'usage escompté, dont la gestion pourrait nécessiter souvent des soins et/ou une ferrure adaptée sans garantie de succès.

La visite d'achat comporte un examen clinique du cheval auquel peuvent s'adjoindre des examens complémentaires. Seuls les examens conformes à votre demande sont effectués. S'ils semblent indiqués, des examens complémentaires peuvent être proposés par le vétérinaire. Mon appréciation lors de l'examen clinique et des éventuels examens complémentaires en est la suivante : **Bon - Satisfaisant - Insatisfaisant**.

Au jour de la visite d'achat, le vendeur est prié de préciser si le passé thérapeutique du cheval est connu et de déclarer si le cheval a reçu un traitement susceptible de modifier les conclusions. Le vendeur précise également s'il donne son accord pour la recherche de résidus médicamenteux. La recherche de résidus n'a de valeur seulement si le cheval n'a pas quitté la garde du vendeur.

Cette expertise ne permet pas de garantir les résultats sportifs du cheval pour l'utilisation future déclarée. L'état de santé et l'intégrité physique futurs de ce cheval dépendront en grande partie de son mode de vie et de ses conditions d'exploitation. Ces garanties peuvent être couvertes par l'acheteur par souscription d'assurances spécifiques.

Le présent examen est réalisé à titre consultatif. Lors de la transaction, il ne retire pas à l'acheteur la possibilité de faire valoir ses droits en cas de vice rédhibitoire, de vice caché ou de défaut de substance ou lorsque l'équidé est porteur de maladies légalement contagieuses.

- Liste des vices rédhibitoires avec un délai de 10 jours suivant la livraison (Art. L213-1 et suivants du Code Rural) : Boiterie ancienne intermittente, Immobilité, Tic aérophagique avec ou sans usure des dents, Emphysème pulmonaire, Cornage.
- Liste des vices rédhibitoires avec un délai de 30 jours suivant la livraison : Uvéite ou fluxion périodique, Anémie infectieuse.
- Liste des maladies légalement contagieuses, la vente est considérée comme nulle dans un délai de 45 jours (Art. L223-7 du Code Rural) : Anémie infectieuse, Rage, Gales, Peste, Encéphalomyélites, Dourine, Morve.

Les conclusions sous réserve de l'absence de médication résultent des conditions dans lesquelles s'est déroulée cette expertise de transaction, après recueil des commémoratifs, au vu des examens pratiqués et des investigations complémentaires demandées.

Si vous souhaitez formuler une demande d'investigations complémentaires pour ce cheval ou une demande d'informations particulières, je vous invite à le faire dans un délai de 10 jours à réception de ce compte rendu. Toute demande d'investigations complémentaires devra être formulée par voie écrite. En cas d'exportation, se renseigner sur les conditions à remplir pour le pays concerné.

La réception de ce compte rendu vaut pour acceptation des moyens utilisés.

Ce compte rendu est établi en un seul exemplaire, comporte 5 pages et est accompagné des résultats des examens complémentaires. Il demeure confidentiel et ne pourra être utilisé pour toute autre transaction. Le compte rendu est transféré exclusivement au mandant et sera conservé 5 ans, article 2224 du code civil. Le compte-rendu de la visite d'achat n'est complet qu'une fois communiqués les résultats de tous les examens pratiqués.

HKNS HORSE VET
32 Impasse de la motte luchet
17600 Medis
Claude.hkns@gmail.com
06 56 84 10 15

Medis, le 26/11/2024

Compte rendu de visite d'achat

Equidé : LOBELIA DE BANARGE
SIRE : 21360467A
Jument, né le 31/05/2021
Exclu de la consommation humaine : non
Antécédents médicaux ou chirurgicaux connus ou déclarés : Rien à signaler (RAS)
Activité actuelle : compétition CSO
Activité future : compétition CSO

Vendeur : (absent) Acheteur : EQUIPALINE (présent)

Visite demandée par : Acheteur

Conclusion

- Examen médical : ~~Bon-Satisfaisant-Insatisfaisant~~
- Examen locomoteur : ~~Bon-Satisfaisant-Insatisfaisant~~
- Examen radiographique : ~~Bon-Satisfaisant-Insatisfaisant~~

Présence d'éléments de risque jugé faible/courant avec l'usage escompté.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.
Cordialement,
Dr Claude HINNEKENS

Détail de l'examen médical

Examen général

- Vaccination (tétanos-grippe) : à jour
- Vermifugation : déclaré à jour
- Etat général : bonne musculature
- Température rectale : 37,8 °C
- Comportement-Stéréotypies : RAS
- Région ombilicale : RAS
- Tégument : RAS
- Caractère : RAS

Examen de l'appareil respiratoire

- Trace de chirurgie antérieure : RAS
- Naseaux-jetage : RAS
- Déformation faciale : RAS
- Percussion des sinus : RAS
- Nœuds lymphatiques : RAS
- Auscultation respiratoire au repos : RAS
- Auscultation respiratoire à l'effort : RAS
- Réflexe de toux : RAS
- Slap test : RAS
- Bruits respiratoires au travail : RAS

Examen de l'appareil cardio-vasculaire

- Muqueuses : RAS
- Temps de remplissage capillaire : 2 secondes
- Trajets des veines jugulaires : souples et perméables
- Auscultation cardiaque au repos : RAS
- Auscultation cardiaque juste après l'effort et 10 minutes après l'effort : RAS

Examen de l'appareil digestif

- Auscultation digestive : RAS
- Crottins : RAS

Examen ophtalmologique en lumière directe

- Tonus oculaire : RAS
- Fond d'œil sans dilatation chimique : RAS

Examen bucco-dentaire

- Surdents, dents de loup : RAS
- Présence de tic : RAS

- Coaptation : RAS

Examen neurologique

- Recherche d'ataxie avec et sans hyper extension de l'encolure : RAS
- Pas en ligne : RAS
- Pas en 8 de chiffre : RAS
- Reculer : RAS

Examen de l'appareil uro-génital

- Examen génital externe : RAS
- Palpation transrectale : non effectué

Détail de l'examen locomoteur

Examen locomoteur statique

- Palpation rachis : RAS
- Flexion passive : RAS
- Tare molle/dure : RAS
- Pince exploratrice : RAS
- Acupression insertions proximales du ligament suspenseur du boulet (IPLSB) : RAS
- Aplombs : normaux
- Ferrure : néant

Examen locomoteur dynamique

- 8 de chiffre au pas sol dur : RAS
- Ligne droite au pas sol dur : RAS
- Ligne droite au trot sol dur : RAS
- Cercle sol dur au trot : bonne locomotion
- Cercle sol mou au trot : bonne locomotion
- Cercle sol mou au galop : absence de bruit respiratoire anormal à l'effort, bonne locomotion
- Test du surfaix : RAS
- Examen monté : non réalisé, non demandé

Test de flexion dynamique

- Flexion AG : RAS
- Flexion AD : RAS
- Flexion PG : RAS
- Flexion PD : RAS
- Flexion passive à chaud : RAS
- Acupression IPLSB : RAS

Examens complémentaires demandés

Examen radiographique

- Incidence face, profil pied AD : pas d'anomalie significative
- Incidence profil boulet AD : pas d'anomalie significative
- Incidence profil boulet PD : pas d'anomalie significative
- Incidence profil jarret PD : pas d'anomalie significative
- Incidence profil grasset PD : pas d'anomalie significative

- Incidence face, profil pied AG : pas d'anomalie significative
- Incidence profil boulet AG : pas d'anomalie significative
- Incidence profil boulet PG : pas d'anomalie significative
- Incidence profil jarret PG : pas d'anomalie significative
- Incidence profil grasset PG : pas d'anomalie significative

- Incidence profil des processus épineux sous la selle : pas d'anomalie significative